

Réf: Dossier 420347

## Avis de constitution

### SOCIETE « SANGARE SIRIKI TRANSPORT »

Siège Abidjan, Yopougon ananeraie, non loin de  
l'école Guicharolain, Lot 1695, Ilot 99

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/04/2025, et enregistrés au CEPICI le 18/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANGARE SIRIKI TRANSPORT »

Objet : Transport, vente de véhicule et de pièces détachés.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon ananeraie, non loin de l'école Guicharolain, Lot 1695, Ilot 99

Dirigeant(s) M SANGARE SIRIKI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-06806 du 07/07/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40887/GTCA/RC/2025 du 07/07/2025

